

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_017-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Date de la convocation :
3 avril 2026

Date d'affichage :
3 avril 2026

Objet

N°26.04.10 - 017
Election des délégués du conseil
municipal au syndicat mixte
départemental d'équipement des
communes (SYDEC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-33 et L 5721-1 et suivants,

Vu les statuts du syndicat mixte départemental d'équipement des communes (SYDEC),

Considérant que la commune de Soustons adhère au SYDEC sur la compétence « énergie »,

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et des statuts du syndicat mixte, le Conseil municipal doit désigner des délégués destinés à le représenter au sein du comité territorial Maremne Adour Côte Sud, soit 3 titulaires et 3 suppléants,

Il est procédé à l'élection des délégués du Conseil municipal au sein de l'assemblée délibérante du syndicat mixte du SYDEC, au scrutin secret à la majorité absolue.

Par accord unanime du Conseil Municipal, l'élection se déroule à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit :

- en qualité de membre titulaire
 1. Franck MARIMPOUY
 2. Mélissa LARRAZET
 3. Michel CASTETS
- en qualité de membre suppléant
 1. Nicolas POMMIEZ
 2. Magali COLOMES-REMOIVILLE
 3. Sébastien FAISSOLLE
 - 4.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 23-04-26

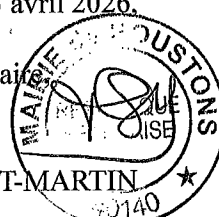
Le Maire,



Soustons, le 13 avril 2026.

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_017-DE

